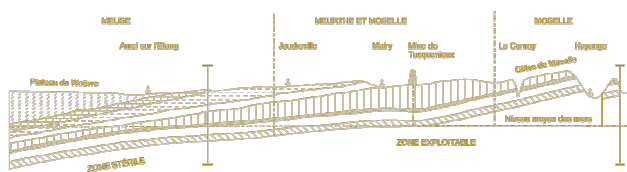


La Région **Lorraine**



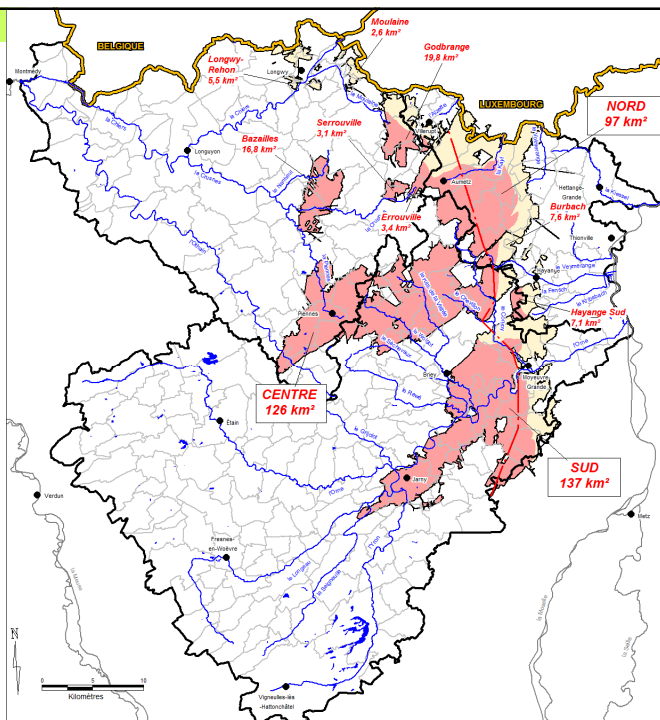
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Ferrifère

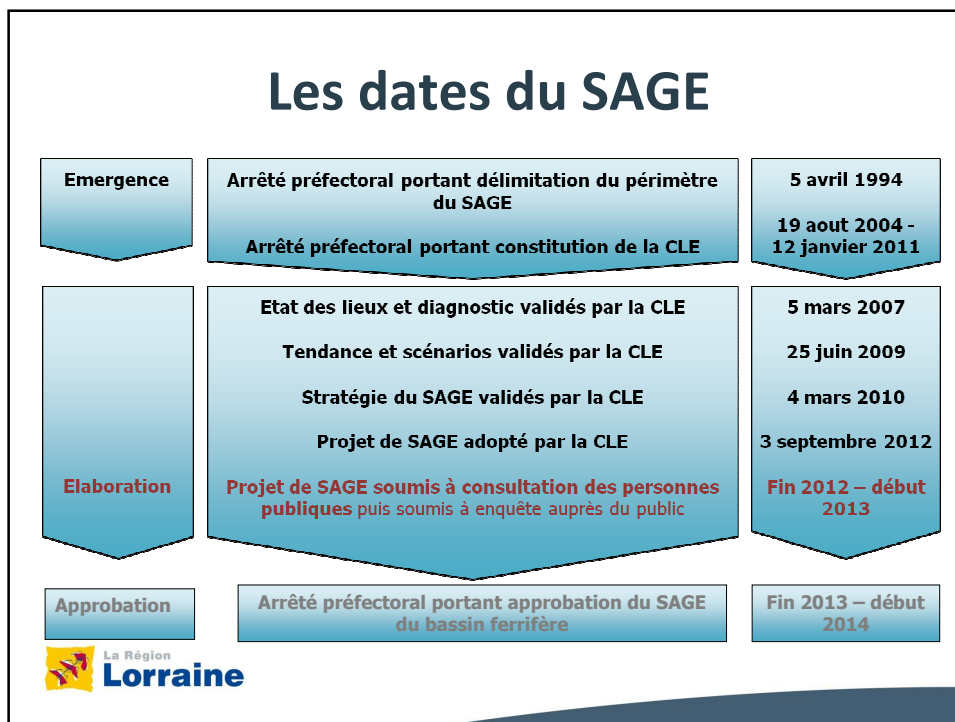
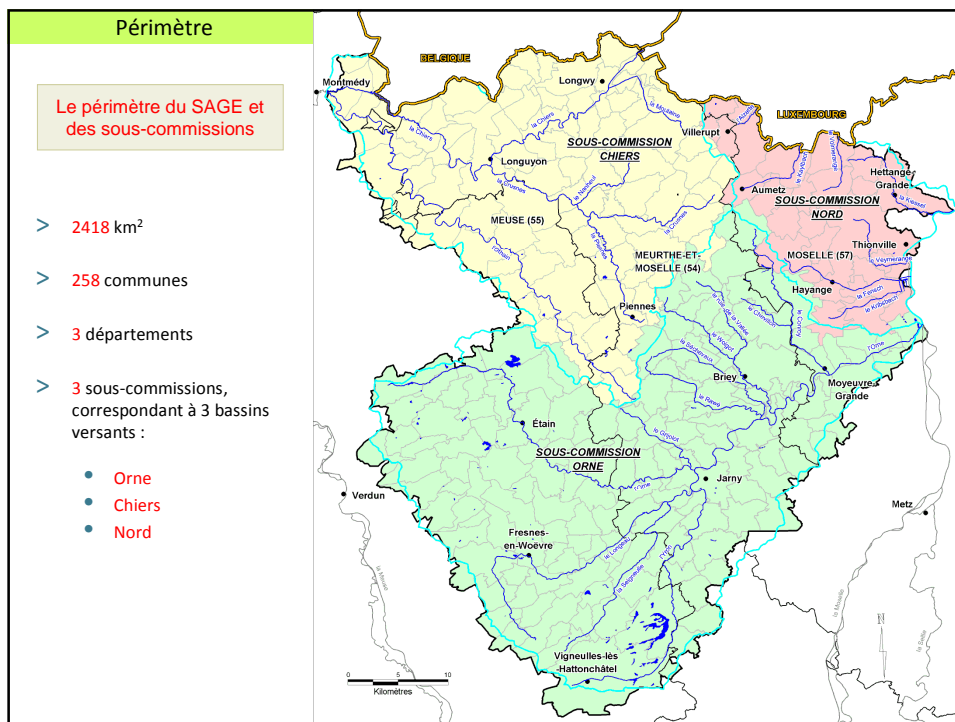


Historique

Les réservoirs miniers

- > 11 réservoirs miniers :
 - 430 km² de travaux miniers,
 - ¼ de la surface est ennoyée
 - Volume d'eau > 450 Mm³
- > 3 grands réservoirs (< 97 km²) : Sud, Centre, Nord
- > 8 petits réservoirs (> 20 km²)





LES ENJEUX DU SAGE

Ressources en eau et AEP

- Protection des ressources en eau souterraines
- Mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers
- Sécurisation de l'AEP

Cours d'eau

- Restauration et reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés
- Mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant de cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- Maîtrise du risque inondation, dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau

Zones humides

- Connaissance, préservation, restauration des zones humides

Les étapes du choix de la stratégie

Etat des lieux et diagnostic : première définition des enjeux et des objectifs

Groupes de travail thématiques (AEP, Assainissement, Industrie, agriculture et pollutions diffuses, milieux) : définition des préconisations

Evaluation environnementale : scénario tendanciel (sans SAGE) et évaluation des impacts des préconisations

Définition de scénarios (en fonction des zones prioritaires et/ou des moyens, par objectif)
Hiérarchisation des objectifs

Définition de la stratégie :

- Choix des objectifs principaux
- Choix des scénarios
- Choix des zones prioritaires
- Choix des moyens pour atteindre les objectifs

Grands axes de définition de la stratégie :

- Définir le **rôle** du SAGE :
 - **Relais - facilitateur**
Le SAGE est un outil local pour la mise en œuvre de la DCE
 - **Chef de file - coordonateur**
Le SAGE se donne une ambition forte pour les thématiques spécifiques du territoire, non intégrés dans les autres dispositifs
- Définir des **zones prioritaires**
- Privilégier la **transversalité** et la mise en **cohérence globale** des actions

La plus-value du SAGE

- **Opposabilité du SAGE**
 - PAGD opposable à l'administration (ex définition de prescriptions d'aménagement de zones tampons)
 - Règlement opposable aux tiers (ex limitation de création de plans d'eau)
- **Compatibilité des documents d'urbanisme**
 - Prise en compte des préconisations du SAGE (ex préservation des zones humides) dans les aménagements
- **Approche globale et intégrée de la gestion de l'eau**
 - Mise en cohérence d'actions sectorielles (inondation, assainissement, milieux,...)

La Région **Lorraine**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contactez-nous:

Remi FOLLET
Remi.follet@lorraine.eu
03 87 61 66 97

Stéphanie GRIES
Stephanie.gries@lorraine.eu
03 87 33 67 62

 La Région
Lorraine